



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement**

Service risques, énergie, déchets
Pôle risques technologiques ICPE

Les Abymes le 17 juillet 2023

Réf. : RED-PRT-IC-2023- 245
Affaire suivie par : Gerty NEBOR
Mel : gerty.nebor@developpement-durable.gouv.fr

**PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE
des établissements classés SEVESO seuil haut
situés dans la Zone Industrielle de la Pointe Jarry sur la commune de Baie-Malhaut
SARA / RUBIS Antilles Guyane / EDF PEI**

Séance du mardi 13 juin 2023

Le mardi 13 juin 2023 à 9 h 30, à la salle Corossol de la DEAL Guadeloupe, site de Dothémare, s'est tenue la commission de suivi de site (CSS) des établissements classés SEVESO seuil haut : SARA / RUBIS Antilles Guyane / EDF PEI, sous la présidence de M. Thierry LECOMTE, chef du service risques, énergie, déchets à la DEAL Guadeloupe en l'absence de M. Maurice TUBUL, Secrétaire général de la préfecture de Guadeloupe, sous-préfet de Basse-Terre.

Étaient présents :

Collège 1 – Représentants des services de l'État

M. Thierry LECOMTE, chef du service risques, énergie et déchets à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL/RED),

M. Olivier HELOIR, inspecteur des installations classées au service risques, énergie et déchets à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL/RED),

M. Yohann TREBER, adjoint groupement prévention/prévision du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),

M. Frantz PORIER, groupement prévention/prévision du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),

M. Steed ROSPART, groupement prévention/prévision du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),

M. Nicolas FRANCIUS, inspecteur du travail à la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS)

Saint-Phy BP 54 – 97102 Basse-Terre Cedex
Tél : 0590 99 46 46

deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr
www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr

Collège 2 – collectivités territoriales

pas de représentation

Collège 3 – associations de protection de l'environnement et riverains

Mme Leïla DOLMARE, représentant l'association Grand Port Maritime de la Guadeloupe

M. Jean-Michel RUIILLIER, représentant l'association Entreprises du Grand Jarry

M. Charles CHAVOUDIGA, directeur de l'association Verte Vallée

Collège 4 – exploitants

SARA

M. Fabrice ELIE DIT COSAQUE, directeur QHSSSES

Mme Bénédicte ERIN, ingénieure sécurité industrielle

M. Pedro SELGI, chef du terminal

RUBIS ANTILLES GUYANE

Mme Christelle MAROUDY, directrice technique et opérations

M. Bernard ALBERI, chef de dépôt

EDF PEI

M. Loïc TERPANT, responsable QSE

Collège 5 – représentants des salariés

RUBIS ANTILLES GUYANE

Mme Mirlande PRESUME, animatrice QSE

M. Francis KANCEL, représentant du personnel

Secrétariat :

Mme Gerty NEBOR, chef de l'unité appui administratif au pôle risques technologiques à la DEAL

Mme Chantal VOUTEAU, assistante de l'unité appui administratif au pôle risques technologiques à la DEAL

Mme Nadia FREDERIC, assistante de l'unité appui administratif au pôle risques technologiques à la DEAL

M. LECOMTE remercie les membres de leur présence et ouvre la séance par un tour de table après s'être présenté. Il rappelle par ailleurs, l'organisation des réunions.

1 – Approbation du PV de la CSS

Le procès-verbal de la CSS du mardi 05 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

2 – Présentation des missions de la CSS et présentation du bureau

Présentation des missions de la CSS

M. HELOIR rappelle le cadre réglementaire de la création de la commission de suivi de site.

Le diaporama présenté relatif à la CSS des établissements classés SEVESO Seuil haut : SARA / RUBIS Antilles Guyane / EDF PEI est joint au présent compte-rendu.

Présentation du Bureau

M. HELOIR présente la composition et le rôle du bureau. Il rappelle que le bureau est composé d'un membre par collège.

M. LECOMTE suggère que, malgré l'absence de représentant du collège relatif aux collectivités, soit désigné un membre par collège présent afin de mettre en place le bureau. Une information sera portée aux membres du collège manquant afin que le ou les volontaire(s) se fasse connaître.

Une sollicitation est effectuée par collège :

- pour le collège « administration de l'état » - désignation du M. PORIER (SDIS) ;
- pour le collège « riverains d'installation classée et association de protection de l'environnement » - désignation de M. RULLIER (représentant de l'association Entreprises du Grand Jarry) ;
- pour le collège « exploitant d'installation classée » - désignation de Mme MAROUDY (directrice technique et opérations de la société RUBIS) ;
- pour le collège « représentant des salariés » - désignation à effectuer en fin de réunion

M. LECOMTE propose de procéder à la nomination du président du bureau à la fin de la réunion une fois que le bureau sera constitué en majeure partie.

3 – Bilan des inspections DEAL

L'établissement **SARA** a le statut SEVESO Seuil Haut pour la rubrique 4734 (stockage de produits pétroliers) – 85 915 tonnes (dépassement direct du seuil fixé à 25 000 tonnes).

L'établissement **EDF PEI** a le statut SEVESO Seuil Haut pour la rubrique 4734 (stockage de produits pétroliers) – 41 900 tonnes (dépassement direct du seuil fixé à 25 000 tonnes) ce site est également IED (3110 : combustion).

L'établissement **RUBIS/SIGL** a le statut SEVESO seuil haut pour la rubrique 4718 (stockage de gaz inflammable liquéfié) – 2 334 tonnes (dépassement direct du seuil fixé à 200 tonnes).

M. HELOIR rappelle que les sites SEVESO seuil haut font l'objet a minima d'une visite d'inspection ICPE par an. Ces inspections sont suivies d'un rapport uniforme au niveau national établi à partir d'une nouvelle application. Les données relatives à ces sociétés (arrêtés d'exploitation, rapports) sont disponibles sur le site géorisques (<https://www.géorisques.gouv.fr/>)

➤ **SARA**

M. HELOIR présente les événements marquants de l'année 2022 du site. L'inspection qui a eu lieu le 14 juin 2022 a mis en évidence 7 points de contrôle susceptibles de suite et 12 points sans suite.

Les représentants de la société SARA font une présentation du site.

Mme ERIN entame le déroulé de cette présentation en précisant que compte tenu du caractère sensible et spécifique du site, celle-ci ne pourra être communiquée au grand public.

M. SELGI indique les missions de la SARA, en l'occurrence :

- assurer l'indépendance énergétique du territoire en garantissant les approvisionnements en produits pétroliers en sécurité, quantité et en qualité ;
- assurer les stocks stratégiques ;
- valoriser les métiers de l'industrie et de la technologie ;
- être un acteur de la transition écologique ;
- jouer un rôle « sociétal » de premier plan.

Mme ERIN explique que la maîtrise des risques et des accidents majeurs constituent un axe fondamental de l'exploitation. Cela se traduit par une politique de prévention des accidents majeurs établie pour trois ans au lieu des cinq ans réglementaires. Elle se décompose en 6 points cités ci-dessous :

- l'engagement,
- la communication,
- l'amélioration continue,
- l'organisation,
- l'évaluation et la réduction
- la préparation aux « situations d'urgence »

Mme ERIN précise que pour l'année 2022, les objectifs du bilan du système de gestion de la sécurité ont été atteints. Elle indique que sur les 8 points de contrôle relevés dans l'inspection de 2022, 6 ont déjà été traités et 2 sont en cours d'aboutissement. Elle ajoute que l'amélioration du niveau de sécurité et la réduction de l'impact environnemental a été traduite par :

- l'automatisation du système de défense contre l'incendie (DCI)
- l'ajout de matériels de défense incendie
- la ségrégation des réseaux de canalisation

Dans le cadre de la transition énergétique, M. SELGI annonce que des projets Energies Nouvelles vont être mis en œuvre et vont tenir compte des quatre critères que sont la rentabilité, l'acceptabilité, la création d'emploi et le partenariat. Il est à noter que le chiffre d'affaires généré par ces futurs projets doit permettre de baisser le prix à la pompe pour les consommateurs. A ce titre, deux projets vont être déployés sur le territoire et ont fait l'objet de porter à connaissance :

- le projet SOLARé (installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du terminal) qui vise à une autoconsommation du site ;
- le projet JARHY (installation d'une station de production et distribution d'hydrogène) pour la recharge des véhicules.

Un projet INTERREG sera à l'étude prochainement.

M. FRANCIUS souhaite savoir si une date de mise en place de la toiture photovoltaïque est arrêtée.

M. SELGI espère une réalisation d'ici à la fin de l'année 2023.

M. LECOMTE demande si ce projet a fait l'objet d'un appel d'offres.

M. SELGI répond que cette réalisation entre dans le cadre d'un appel à projets de l'ADEME.

M. TREBER s'interroge sur l'utilisation des deux véhicules à hydrogène.

M. SELGI dit qu'ils sont stationnés sur le site. Ils roulent à l'intérieur et à l'extérieur de celui-ci avec une autorisation de circuler.

M. TREBER veut savoir s'ils disposent d'un signe distinctif en cas d'accident ou d'incident pour la circulation.

M. SELGI confirme. Un sigle est apposé sur le véhicule. D'ailleurs, le directeur du SDIS souhaite une présentation du modèle afin d'en évaluer le potentiel. Il semblerait que des SDIS dans l'hexagone en soient déjà équipés.

M. ELIE DIT COSAQUE ajoute que des formations communes entre la SARA et le SDIS vont très probablement être mises en œuvre afin d'harmoniser les pratiques (circulation, intervention, etc.).

M. CHAVOUDIGA revient sur la question de la pollution de terre par une fuite d'hydrocarbure émanant de la SARA en 2021.

M. HELOIR répond que la SARA a fourni à la DEAL un plan de gestion de ces terres présentant les usages futurs possibles. Il s'agissait d'une fuite d'essence d'environ 50 L et les terres souillées ont été stockées par la SARA en big-bag pendant plus d'un an. Les analyses ont montré que l'essence s'était dégradée et qu'il n'y avait plus de teneur en hydrocarbure élevée. Ces terres ont été utilisées pour les travaux de terrassement du dépôt du site.

M. TERPANT s'interroge sur le volume de stockage d'hydrogène sur le site.

M. SELGI dit que le volume de stockage est entre 13 et 17 kg.

M. HELOIR présente les événements marquants de l'année 2022 du site.

Une visite d'inspection ICPE a été réalisée sur site le 24 octobre 2022 et a mis en évidence 6 points de contrôle susceptibles de suite avec lettre préfectorale établie et 10 points de contrôle sans suite.

Mme PRESUME fait une présentation du site et des événements marquants de l'année 2022.

Quelques chiffres sont à retenir :

- environ 700 000 bouteilles remplies,
- environ 2 300 chargements de camion,
- 30 bateaux (dépotage) par an.

Il est constaté une diminution de la consommation de GPL et de gaz butane.

La sécurité du site est notamment assurée par une vidéosurveillance 24h/24 et 7j/7, des détecteurs de gaz et de flamme, des vannes automatiques, des boutons d'arrêt d'urgence et un réservoir d'eau d'une capacité de 1 400 m³. Les exercices de sécurité sont effectués mensuellement.

Les faits marquants en 2022 sont les suivants :

- le remplacement du groupe électrogène du site,
- les marquages des voies de circulation et des îlots de stockage,
- la réalisation d'une étude pour le déploiement d'un outil de veille réglementaire,
- le porter à connaissance de la station de traitement des effluents industriels,
- la mise à jour de l'EDD,
- l'autorisation de stockage de bouteilles en matériau composite,
- l'augmentation de la capacité de stockage de bouteilles (90 t).

Pour ce qui concerne la RSE et le développement durable, la société s'appuie sur la mise en œuvre des points cités ci-dessous pour atteindre les objectifs prévus :

- une réduction des émissions de CO₂ de 30 % en 2030 vs. 2019,
- une réduction des volumes de déchets et une amélioration du tri de DIB (déchet industriel banal),
- une recherche continue de l'économie d'énergie par le remplacement de certains équipements,
- une production photovoltaïque « SOLARé »,
- une réflexion sur le réemploi des eaux traitées.

M. CHAVOUDIGA revient sur l'action d'information réalisée en 2022 à l'attention des personnes âgées.

Mme MAROUDY explique qu'il s'agissait d'alerter les utilisateurs sur l'utilisation des flexibles des bouteilles de butane, en particulier sur leur installation, leur durée de vie et les fuites possibles.

M. CHAVOUDIGA rappelle que la population cible était les seniors et pense que les supports utilisés n'étaient pas adéquats.

Mme MAROUDY comprend la remarque et explique que le but était de sensibiliser un maximum de personnes pour cette première action.

M. TREBER tient à faire amende honorable concernant l'absence du SDIS lors du dernier exercice de sécurité POI et demande à récupérer les comptes rendus relatifs afin de se mettre à jour.

M. PRESUME dit qu'elle fera le nécessaire et insiste sur la nécessité de la présence du SDIS lors de cet exercice.

➤ EDF PEI

M. HELOIR présente les événements marquants de l'année 2022 du site.

La visite d'inspection ICPE a été réalisée sur site le 08 septembre 2022 et a mis en évidence 13 points de contrôle susceptibles de suite et 7 points de contrôle sans suite.

M. TERPANT fait une présentation du site et des événements marquants de l'année 2022.

Il rappelle que EDF PEI est un producteur et une filiale du groupe EDF dont sa mission est de produire de l'électricité. EDF SEI assure la gestion du système électrique.

Dans le cadre de la prévention-sécurité, 2 exercices POI incendie, 30 exercices de situation d'urgence et 1 exercice d'intrusion avec gendarmerie ont été réalisés.

EDF PEI assure environ 50 % de la production d'électricité en Guadeloupe. Cela correspond à une production d'environ 800 GWh avec une consommation de 203 g de fioul par kWh et un coefficient de disponibilité des équipements de 95 %.

L'implication RSE et développement durable d'EDF PEI se traduit par la mise en place d'une couverture photovoltaïque des ombrières des parkings du site qui assure l'alimentation des équipements auxiliaires de la centrale. En perspective, il s'agit de remplacer le combustible fioul par de la biomasse liquide afin de diminuer l'empreinte carbone et de mettre en place une base vie (salle de réunion, salle de restauration et sanitaires) pour améliorer les conditions de travail des intervenants extérieurs).

M. TREBER observe qu'EDF PEI a revu son EDD et se demande s'il y aura une incidence sur le plan particulier d'intervention (PPI).

M. TREPANT répond que non et qu'une réunion d'information est prévue sur site le vendredi 16 juin sur les modifications apportées.

M. HELOIR explique que les EDD actualisées des sites SEVESO seront transmises à la Préfecture qui effectuera une révision du PPI.

M. SELGI demande si une date est arrêtée pour le fonctionnement en autonomie du site EDF PEI.

M. TREPANT indique qu'il n'y a pas de date prévue à ce jour mais début 2026 est la période escomptée. Cela devrait coïncider avec la nouvelle PPE.

M. TERBER s'interroge sur la quantité d'huile de colza qui sera stockée pour assurer le fonctionnement par biomasse du site.

M. TREPANT pense que cela sera sensiblement égal à la consommation actuelle en fioul, c'est-à-dire environ 170 000 m³. Pour ce faire EDF PEI dispose de 3 bacs de stockage de 13 000 m³ chacun avec un dépotage tous les 15 jours approximativement. Il est à noter que la SARA fournit du gasoil à EDF PEI qui constitue du combustible de secours.

M. LECOMTE revient sur la constitution du bureau abordée en début de séance pour lequel il manquait la présence de deux collègues. Il sollicite le volontariat de M. KANCEL pour la représentation du collège des salariés des installations.

M. HELOIR rappelle les missions du bureau.

M. KANCEL accepte d'être le représentant de ce collège.

M. LECOMTE demande s'il y a un volontaire pour la présidence de ce bureau malgré l'absence de l'un des collègues.

M. HELOIR émet l'éventualité de soumettre cette désignation à la prochaine CSS.

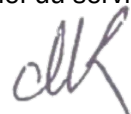
M. LECOMTE préférerait que celle-ci soit effective dès cette CSS.

Mme MAROUDY accepte la présidence.

M. LECOMTE annonce que la visite sur site va être assurée par la SARA en bus afin d'éviter la problématique des équipements de protection individuels (EPI).

Il remercie les membres de la commission de suivi de site. Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été présentés, M. LECOMTE lève la séance.

Le président de séance, Thierry LECOMTE,
par intérim, l'adjointe au chef du service risques, énergie et déchets,



Aurélie LORIN